L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 16 FEVRIER 1888,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 18 février.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 25 février.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 3 mars.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$80 et $100

Deuxième classe..........$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 22 février, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer HUDSON, Capt. Freeman.

arrivera de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0

Passage—Cabine..........$40

Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

4mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix..........$1 00.
Excursion..........

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

18 oct.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. Nlle-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis		7:20 a. m.
Arr. Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Attalla	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr. Chattanooga	8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr. Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

	No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dép. Cincinnati	7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dép. Lexington	10:15 a. m.	11:05 p. m.
Dép. Junction City	11:25 a. m.	12:30 a. m.
Dép. Chattanooga	6:00 p. m.	8:20 a. m.
Dép. Attalla	9:00 p. m.	1:00 p. m.
Dép. Birmingham	11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dép. Tuscaloosa	12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dép. St Louis		9:00 p. m.
Dép. Meridian	4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr. Nlle-Orléans	9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets. 34 rue St Charles.

1er janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1..........5:00 A. M.	No 2..........5:00 P. M.
No 3..........6 25 P. M.	No 4..........7:00 A. M.
No 5..........10 00 A. M.	No 6..........3:45 P. M.
Excursions du Dimanche.	
Arrivée..........8:40 P. M.	Départ..........8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C. ; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & M. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. P & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON.	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ.	H. GALLY.
D. FATJO.	A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT.	THEO. BRIERRE.
JULES TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT.	J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY, Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer	1,664,600
125 000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500

$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau	5,790 44	
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74	
	Intérêt accru	875 00	242,608 78
			$5,148,273 78

Passif.

Fonds capital	$1,000,000 00	
Réserve des réassurance	1,607,463 23	
Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

ED. A. PALFREY.

15 an—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$268,519 46		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73	
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70	
Total des primes			$348 039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc			34,069 77
Total du revenu pendant l'année			$382,109 20
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887			$93,575 92
Primes remboursées et cancellations			58,465 53
Réassurances			15,053 25
Courtage et commissions			3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23		
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83		
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887		$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane		11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane		7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol		1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau		2,971 32	
Compte des salaires du bureau local		10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887		340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887		20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886		18,951 83	
Total des dépenses et déductions			380,269 38
Balance nette			$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887			$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en mains et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Cressman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 86
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,935 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. HANNA,	JOHN T. GIBBONS,	JOHN HENDERSON Jr.,
GEO. McCLOSKEY,	WM HART,	AMEDEE COUTURIE,
RICHARD HERRICK,	JOHN McGINTY,	EDW. IRWIN,
THOS. McDERMOTT,	SAMUEL R. CAREY,	EMILE GAUCHE,
	THOS. SMITH.	

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '87—1an

BABY CARRIAGES,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement; $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne. 16nov—

LEON QUEYROUZE, "GROCER" EN GROS,

—Importateur de— VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de— Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.

40 rue Toulouse.

11nov

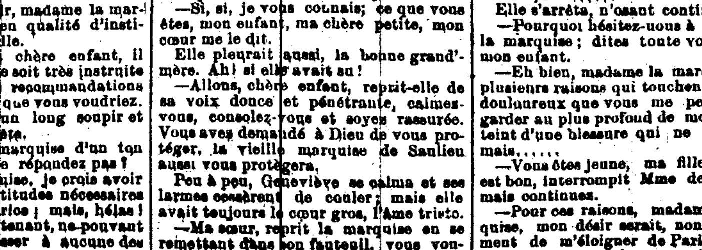

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de la charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887 :

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,093 25	
Pertes maritimes	9,207 03	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 13	
Commissions	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Profits et pertes	986 84	$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	$59,502 73
Total des dépenses et pertes payés en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887 :

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetary Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamées	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.

[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER,
H. LAROUSSINI,
P. POUTZ,
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	H. LAROUSSINI,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
C. T. DUGAZON,	GUST. PITOT,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
H. GALLY,	CHAS. E. SCHMIDT,
J. W. HINCKS,	JULES TUYES.

18 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant des timbres judiciaires rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir :

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{ L S }

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal. Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur.

LEScours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

7 août—

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886. La Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés, votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques unes d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.

RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés ; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe, No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, auront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas un mill sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire afin de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe, limité par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée aurons été soumis à un vote des contribuables du district, ou sous-district, ayant droit de voter, et qu'une majorité de ces contribuables, résidents ou non résidents, dont les propriétés sont situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité des dits contribuables en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoiera pour des jurys spéciaux quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin conduisant aux quais qui en dépendent, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la cession régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira ; il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les biens-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exempts de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888,

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

19jan—3m

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue de livres, etc. 14 oct—

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 15 février 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$5,687,365 00	$581,534 00
Même temps la semaine dernière	7,612,918 00	831,860 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain	79	75½
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	$3,80	3,90
Souverains	4,80	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines		19,40
Or de l'Amérique du Sud	80c par pes	
20 marcs prussiens	4,60	4,75
Or de la Californie	7 a 8 0/0 esc	
Or américain, poids léger	95	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande, abondant et facile.

Prêts sur demande: aux banques 4 à 6 pour cent; en dehors des banques, 4 à 6 pour cent.

Les taux d'escompte sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel..........7 pour cent
A1..........8
Prêts sur garanties collatérales..........4 a 6
Hypothèques A1..........7 a 8

New York—Taux de l'argent, 2½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 3, consols 102 5/16 à 102⅜; argent en lingots 43 15/16; U. S. 4's 129 ex coupon.

Paris—Rentes, 81,72½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 94 13/16
Le STERLING est stable
Connaissement de navire A1..........483½ a 484
Traites de banques..........486
choisante jours.
Les FRANCS sont stables.
France de commerce..........5,23⅛
Traites de banques..........5,18⅛
soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce 50 à 75c. de prime.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

40 actions N O Gas Light Co..........82
6 actions Carrollton RR Co..........83

Après l'appel de 3 p. m.

$2,000 Louisiana 4's..........92½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9⅞	10
Canal & Banking Co	100	141½	
Citizens	100	57	61
Germania National	100	158½	165
Germania Savings	100		160
Hibernia National	100	150	158¼
Louisiana National	100	146½	155
Metro. Loan & Savings	100	117	118½
Mutual National	100	123	129
N O National	100	315	
People's	50	62	64
State National	100	106½	
Union National	100	108½	110½
Whitney National	100		
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	30¼	36
Factors and Traders Ins	100	43	56
Firemen's	50	54	
Germania Ins Co	100	105¼	115
Hibernia Ins	100	66	75
Home Ins	100	92	98
Hope Ins	100	25	50
Lafayette	50	67⅛	71½
Merchants Mutual	100	55	87
Mechanics and Traders	100		
N Orleans Ins Ass'n	100	14¼	15¼
N Orleans Ins Co	100	20	
People's Ins	25		
Sun Mutual Insurance	100	116	130
Southern Ins Co	100		
Teutonia	100	117	120½
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	82	85
Crescent City	100	83	
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	101¾	102½
Orleans	50	30	62
St-Charles Street	50	68	70
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	100	30¾	31¼
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100		
Consumers' Ice Co	100	93	
Louisiana Ice Man Co	50	12⅞	14
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cimetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	82	82¼
N O Waterworks Co	100	67⅞	68½
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	50	35	48
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club			
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		92	92¼
Three (Baby bonds)		52	54
Bons de ville.			
Premiums		132⅞	133
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		109¾	
Crossman		111¼	
Consolidated Extended		109¾	112
Crossman		111⅛	113
Extended 6's			
Railroad		109	
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		103⅛	
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		101¼	106
City 5		97¾	98
City 7's old		113⅛	114
new		113	115
gold			
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock			
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock			
U S 4 0/0		125	
Canal & C alb. St RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. debt			
Morgan's L & T 1st gold mort			
N O Pacific RR 1st gold mort			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
new			108
N O City RR Co mort			
St-Charles St RR mort			118
N O Waterworks Co mort			
La Ice Mfg Co mort		101	

Louis. & Electric Light Co mort	
La Electric L. 1st mort	

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884			
State Warrants Ordin. 1885		42½	42⅞
do do do	1887		
do do do	1888		
Police Cts			
School Cts			
City Scrip, old		90	
new		40	60
Jan. In. Cts. on State Consols			
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880			
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)			
Unpaid State Coupons prior to No 12			55
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants			

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 6,000 balles, comprenant — balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est actif et plus ferme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜ plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats. 300 balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 15/16	7 15/16	7 15/16
Ordinary	8 7/16	8 7/16	8 7/16
Good Ordinary	9 1/16	9 1/16	9 1/16
Low Middling	9½	9½	9½
Middling	9 13/16	9 13/16	9 13/16
Good Middling	10 3/16	10 3/16	10 3/16
Middling Fair	10 9/16	10 9/16	10 9/16
Fair	11 5/16	11 5/16	11 5/16

FUTURS.

Calmes et stables.

Février 9,92 à 9,94; mars 9,95 à 9,96; avril 10,04 à 10,05; mai 10,15 à 10,16; juin 10,26 à 10,27; juillet 10,36 à 10,37; août 10,31 à 10,32; septembre 9,84 à 9,85; octobre 9,54 à —; novembre 9,43 à 9,44; décembre 9,44 à 9,45.

Les ventes comprennent 24,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 13/16; à Galveston à 9⅞; à Mobile 9 13/16; à Savannah 9 13/16; à Charleston à 10⅛; à Wilmington à 10; à Norfolk 10 1/16; à Baltimore à 10⅛; à New York à 10⅜; à Boston à 10⅜; à Philadelphie à 10⅝; à Memphis 9¾; à Augusta 9 15/16.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Inactif.

Cotes: Middling Uplands 10⅜; Middling Gulf 10½.

FUTURS.

Calmes et stables.

Février 10,53 à 10,56; mars 10,61 à 10,62; avril 10,67 à 10,68; mai 10,73 à 10,74; juin 10,79 à 10,80; juillet 10,80 à 10,81; août 10,83 à 10,84; septembre 10,35 à 10,37; octobre 10,00 à 10,01; novembre 9,87 à 9,89; décembre 9,87 à 9,89; janvier 9,93 à 9,95.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,473,323 balles; même temps l'année dernière, 1,481,308 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,729,282 balles; même temps l'année dernière, 4,628,278 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,009,600 balles; même temps l'année dernière 1,073,112 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,239,985 balles; même temps l'année dernière, 3,296,980 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 338,861 balles; même temps l'année dernière, 343,771 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 878,919 balles; même temps, l'année dernière, 868,144 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Stable et en assez bonne demande.

Cotes — 5½d pour le Middling Uplands et 5 9/16d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Fermes.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable

Cotes— 63½fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 68½fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 1451 barils et 511 boucauts de sucre et 1574 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Inactif.

Choice	— a —
Strictly prime	— a 4¾
Prime	— a 4 11/16
Fully fair	— a 4⅝
Good fair	4⅜ a 4 7/16
Fair	4¼ a 4 7/16
Good common	4¼ a 4 5/16
Common	3¾ a 4
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Inactif.

Plantation granulated	— a —
Off granulated	— a —
Choice white	6 5/16 a 6⅜
Off white	6 1/16 a 6⅛
Gray off white	5⅞ a 6
Fancy yellow clarified	— a —
Choice yellow clarified	— a 5¾
Prime yellow	— a 5⅝
Off yellow	5½ a 5 9/16
Seconds	4½ a 5⅛

MELASSE—Open kettle inactif.

Fancy	— a —
Choice	23 a 35
Strict prime	29 a 31
Good prime	25 a 28
Prime	21 a 23
Good fair	19 a 20
Fair	19 a 20
Good Common	14 a 17
Common	14 a 17
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Inactif.

Fancy	— a —
Choice	— a —
Strictly prime	20 a 21
Good prime	— a 19
Prime	— a 18
Good fair	16 a 17
Fair	16 a 17
Good common	14 a 15
Common	14 a 15
Inferior	Nominal.

SIROP— — à —

FERMENTING MOLASSES—Nom.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Ferme.

Head	5⅞ a 6
Prime	5⅝ a 5¾
Good	5⅜ a 5½
Fair	5⅛ a 5¼
Ordinary	4⅞ a 5
Common	4½ a 4¾
No 2	— a 2¾

RIZ BRUT—Calme et ferme.

$4 25 à 5 00 le sac.

SEMENCE DE RIZ—$6 00 à 7 00.

RIZ POLI—Par ton, $17 00 à 18 00.

SON—Par ton, $15 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Calme et stable.

Extra fancy $4 25; Fancy à $3 85 à 4 00 le baril; choix $3 45 à 3 60.

FARINE DE MAIS—$2 80 à 2 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 85 le baril; extra fancy 4 35 à $4 40; fancy $4 10 à 4 20; choix $3 70 à 3 80; Minnesota flour, bakers $4 50, patente $5 00 à 5 10.

FARINE DE MAIS—$2 85 à 2 90.
CREAM MEAL—Choice $3 75 à 3 80.
GRITS—Choice $3 75.
HOMINY—$3 85 à 3 90 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 70.
OAT MEAL—Coarse $6 25; fin $6 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 60 à 61 pour le blanc; — à 61 pour le mêlé et — à 62 pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest 39½ à 40; du Texas 46 à 48.

SON—$1 05 à 1 10.

FOIN—Prime $18,00 à 19,00; Choice $20,00 à 21,00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants ; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 5½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :

Les provisions sont calmes.

MESS PORK—$15 00 à 15 25.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules, 6¾ à 6⅞; short clear sides 8¼; short rib sides 8⅛; long clear 8.

BACON—Epaules à 7¼; short rib sides 8⅞ à 9; long clear sides 8⅝; short clear sides 9.

GRAISSE—En tierçons, refined, à 7⅛.

JAMBON—12 à —.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess à $14 50; pig pork $8 00 à 8 25 le demi-baril; à 14 50 le baril; extra prime and rump pork $12 50 à 14 00; Plain or canvassed shoulders 7 à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9½ à 9¾; pic-nic 8 à 8¼; S. C. breakfast bacon 10 à 11½; choice to fancy s. c. hams 12½ à 12¾.

BŒUF—Jobbing Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef $8 50 à 8 75 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess $4 50; extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril; New York Fulton Market $5,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 19 à 19¼; good 18¾ à 19; fair 18 à 18½; ordinary 17½ à 17¾; commun 16¾ à 17 la livre.

THE—Extra Fermes, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 60c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 25 à 55 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra à 33; extra firsts 26 à 27; firsts 25 à 26; seconds — à —; Western Dairy—Extra à 20 c; extra firsts 18; first — à —; common 13. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, 13¼; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12½; Ohio flats, fancy full cream, 12½ à 13; Ohio flats, best skims choice 5 à 7½; Western flats, skims, à — à —.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ½c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight à 8½ à 9½c la livre.

AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre.

DU PAYS—Oranges de la Floride $2 50 à 3 50 la boîte; Pommes, communes $2 00 à 2 50 le baril; fancy $4 00 à 5 00; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10, pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte. Capecod Cranberries $11 00. New York $10 à $10 50.

ETRANGERS — Oranges de la Jamaïque — à —; Oranges impériales $4 00 la boîte, oranges de Messine $3 00 à 3 50, oranges de Messine $3 00 à 3 50, oranges de la Havane $ — à —; Citrons de Messine $2 75 à 3 50; Citrons de Palerme $2 75 à 3 50; Raisins de Malaga, heavy weight bbls. $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à —; Malaga London Layers par boîte $2 75; par demi-boîte $1 65; par quart de boîte 90c.; Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dattes 5½c la livre; Dattes persanes 7c la livre, en boîte; Fard dates 9c. Currants 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $37 50 la 1000 4½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $21 00 à 21 50 par long ton shipside; farine de graine de coton, jobbing au dépôt $20 00 par short ton. et pour livraison de la côte, fleuve et chemin de fer, $20 50 à 22 00. Huile de coton crue 32 à — le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ½ à 1c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $3 00 à 3 25.

PATATES DOUCES—90c à $1 00.
OIGNONS—De l'Ouest $4 00 à 4 25.
AIL—Italien 50 à 60.
CHOUX—$3 00 à 3 50 par crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest, good $12 00; common $5 00 à 7 00.

HARICOTS — Choice Northern 3 à 3¼; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys à 4¼; western white kidney 3c; pois verts 2½; cowpeas, clays $1 20 à 1 25; mixed $1 00 à 1 65; red $1 05; whippoorwill $1 05.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volailles, et 5 à 3c de plus par douzaine d'œufs—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 00 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $11 00 à 15 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 2 50; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $8 00 à 10 00.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 15 à — c; ceux de la Louisiane 15

SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 17c la livre.

MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 9 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 22 c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 5½ assez et peaux de vaches 30; à 70 livres 4c; kips, 14 à 30 livres, 6c; peaux de veau 40c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 4 à 4½; dry flint 8½; dry salted 7c la livre; damaged green hides 2c; dry damaged dry 1½ off.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 5 00; castor $1 00 à $1 50 pièce; loutre 15 à 25c. pièce; racoons 30c.

PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.

MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1c, noire 2½c.

PLUMES—Plumes d'oie de [illegible] 40 à 55c la livre; commune 10 à [illegible]

CORNES—Cornes de bœufs, [illegible] pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 4 à 6c; Leaf 7 à 12c. Cutting and Burley sorts 10 à 14; Leaf 12 à 15.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 90c à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4 à 5's. 35 à 35c. Bright navy, 35 à 45c. fancy natural leaf 50 à 60c; smoking and chewing 30 à 67c; granulated smoking 35 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — c de plus par baril. Pitch, $1 50 à 2 50; goudron $3 25 à — le baril; $2 00 à — le demi baril. Résine—D F $1 10, G $1 10; H $1 10; I 1 20; K $1 40; M $1 60; N $1 70; W G, —; W W —. Essence de térébenthine 36¾; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petite lots—Bagging, 1¾ livre 7c la yard; 2 livres 7½ à 7¾; 2¼ livres, 8¾ à 9c; baling twine 10c. livre.

COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $10 50 à 11 00 la ton; bateaux 45c; steamers $4 00 la tonne, en gros 32c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 50c; Coroma pour familles 50c., Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 25 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 30 a	2 37
BRANDIES—Du pays, le gal	1 50 a	2 50
Pêche—vieux, le gallon	2 35 a	2 75
Pomme	2 35 a	2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	— a	4 80
1878	— a	5 50
1875	— a	5 75
1870	— a	6 50
1865	— a	7 40
1860	— a	8 00
1848	— a	12 00
Clard Dupuy & Co's Cognac 1882	— a	5 50
1870	— a	7 00
1864	— a	9 00
1848	— a	10 25
Bisquet, Dubouche & Co, Cognac 1878	— a	4 50
1870	— a	5 50
1842	— a	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 a	1 15
Ouest	1 10 a	1 15
Bourbon	1 40 a	3 50
Seigle	1 50 a	3 50
Ecosse, importé	4 00 a	4 25
Irlande, importé	4 00 a	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	— a	9 00
par gallon	— a	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 a	1 25
Hollande, par gallon	2 75 a	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 a	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 a	9 00
Holland, par caisse	7 25 a	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	38 a	45
Zinfandel No 1, le gallon	58 a	75
Clarets importés — Ordinaire par baril	55 00 a	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 a	75 00
Clarets fins, le baril	90 00 a	175 00
Médoc, la caisse	— a	6 00
St-Julien, la caisse	— a	6 50
Margaux, la caisse	— a	7 00
Pontet Canet, la caisse	— a	10 00
Larose, la caisse	— a	14 00
Léoville, la caisse	— a	14 00
Château Laffitte, la caisse	— a	23 00
Ordinaire, la caisse	3 00 a	3 50
Château Dillon, par cask	125 00 a	
Blanquefor, par cask	105 00 a	
Château Dillon, par caisse	— a	7 50
VINS BLANCS—California, le baril	55 a	75
Importé de famille, la barrique	65 00 a	80 00
Importé fin, la barrique	90 00 a	175 00
Graves, la caisse	— a	6 00
Sauternes, la caisse	— a	6 50
Haut Sauternes, la caisse	— a	10 00
Latour Blanche, la caisse	— a	18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 a	30 00
Ordinaire, la caisse	2 25 a	3 50
Muscat, la caisse	4 25 a	6 00
Madère, Cette, le gallon	1 00 a	1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 a	5 00
Madère, la caisse	12 00 a	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 a	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 a	5 00
Sherry, la caisse	9 00 a	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 a	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts. par douz	— a	29 50
G. H. Mumm's & Co, Dry Verzenay	— a	24 75
Extra Dry	— a	28 00
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	— a	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	— a	26 00
D. B. Pol & Co.'s qts	— a	23 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	— a	29 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	— a	29 50
Pints $2 de plus par caisse.		

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	6 75	a 7 00
Double bit		a 15 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs. Boxes, gross	10.00	a 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 38 to 42 in	6 00	a 32 00
BRASS—Sheet par livre	—	a 25
COTTON SCRAPERS	2 40	a 3 00
CHAINS—Trace	30	a 75
Ox	5	a 7
COPPER—Roofing par livre	—	a 28
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	—	a 25
HOES—H. B. No 0 to 6	2 35	a 5 50
A. B. No 00 to 3	2 35	a 5 00
Lynden's bright crown, 00000 to 3	4 00	a 8 00
ROTARY HOES—Mallon's		a 54 00
Avery's	125 00	a
Stubble diggers	—	a 72 00
HOLLOW WARE—Skillets	3	a 4½
Anvils	—	a 10½
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ½ to 1	2½	a 2¾
Round, 1 to 1½ inches	2¼	a 2½
Painted	4½	a 5
Bands—Light, 3 to 6x⅛	2 65	a 3 00
Heavy, 3½ to 6x3/16 inches	2 45	a 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3	a 3½
Sheet—No 10 to 14 G	2 75	a 3 00
Galvanised, No 26 G	6 00	a 6 50
LEAD—Pig, par livre	5½	a
Sheet, par livre	—	a 7½
STEEL NAILS—10d, 60d basis	—	a 2 35
Iron nails	—	a 2 25
OAKUM—Navy	—	a 7½
United States [illegible]		
Best		
BLOWS—Avery, [illegible]		
Avery, steel		
Avery, double shovels, wood-en beams, net	—	a 2 25
Avery, double shovels, iron beams, net	—	a 2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00	a 2 50
Double plows, Allemon's, No ½ to 2, each	25 00	a 30 00
PLOW STEEL—5 to 12x⅜ to 2/3	4½	a 4¾
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis	10½	a 11½
Manila	12	a 13
Cotton, 5-16 et ⅜	14	a 15
SPADES—Ames'	10 50	a 12 00
Rowlands'	6 00	a 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50	a 11 00
Rowlands'	6 00	a 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	3½	a 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	—	a 13 00
I. C., do	—	a 10 00
1x14x20	—	a 7 25
I. C., 1x14x20	—	a 5 75
Block, par livre	—	a 40
TURPENTINE—Par gallon	—	a 39
VISES—Peter Wright's	—	a 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4	a 4½
ZINC—Sheet par livre	6½	a 7
SHOT—Drop	—	a 1 40
Buck, 25 liv. bags	—	a 1 65
POWDER—25 liv. kegs	—	a 5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGE, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 50	Plank No 1	$12 50
No 2	12 00	No 2	12 50
No 3	12 00	No 3	10 00
Scantling No 1	14 50	Flooring No 1	19 50
No 2	13 50	No 2	16 50
No 3	11 00	No 3	13 50
Ceiling No 1	16 50	Weath Bds No 1	13 00
No 2	12 00	No 2	9 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	15 50	Boards No 2	12 00
No 3	12 50	No 4	8 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	18 50
No 2	19 50	No 2	13 50
No 3	15 50	No 3	9 50
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	18 00
No 2	12 00	No 2	16 00
Boards No 2		No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards No 1	25 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	16 00
No 3	19 25	No 5	10 00
Dr'ed Bds No 1	30 40	No 4	17 25
No 2	31 50	No 5	16 00
No 3	29 00	No 6	17 25

WALNUT TIMBER

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER.

[illegible]

WALNUT LUMBER.

No 1		No 2	
No 2			

OAK LUMBER.

No 1		No 3	
No 2			

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	2 75		

LATH.

Per 1,000	1 50
Alabama lime	2 2 1 05
Cement domestic	1 75 a 2 00
Cement, imported	2 75 a 3 00
Slate	6 00 a 8 25
BRICK—Lake and L C. R. R	8 00 a 8 00
Paving	9 00 a 10 50
Ordinary	7 00 a 8 50
Sand	20 a 25
Shells, small	2 a 40
Shells, large	1 25 a 1 50
Plaster, calcined	1 70 a 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST. Choice fat par liv. gross	3 a 3½
Fair to common	2 a 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00 a 16
2me qualité, par tête	10 00 a 13 00
Vaches communes et vieilles	7 00 a 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00 a 7 00
2me qualité, par tête	3 00 a 4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00 a 9 00
2me qualité, par tête	6 00 a 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	4½ a 5
Fair Ouachita par liv. gross	3½ a 4
MOUTONS—Choice, par tête	2 50 a 3 00
Fair, par tête	1 00 a 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 a 80 00
2me qualité, par tête	20 00 a 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80 a 125
Bons chevaux de trait	125 a 165
Chevaux de selle et de voiture	175 a 250
Mulets pour habitations sucrières	165 a 200
Mulets, qualité moyenne	140 a 170
Mulets pour coton	100 a 125
Mulets communs	40 a 7[illegible]
Bons mulets de ville	$200 a 25[illegible]

Succession de Mme Emelia Fientge, Veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 22 472—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Beckering, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14fév—14 18 23.

FEUILLETON.

No. 74 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

QUATRIEME PARTIE.

LA PETITE FILLE.

II

L'ASILE GABRIELLE.

—Suite—

Elle ne la connaissait pas, cette jeune fille qu'elle voyait pour la première fois, et cependant elle se sentait attirée vers elle par une attraction mystérieuse. Ce n'était pas seulement de la sympathie, de l'intérêt que lui inspirait Geneviève, elle sentait que déjà elle l'aimait, et même il lui semblait que, depuis longtemps, elle la connaissait et que les sentiments qu'elle éprouvait pour cette belle inconnue avaient toujours existé dans son cœur.

Ses impressions étaient telles que, si elle ne se fût pas retenue, elle aurait ouvert ses bras à Geneviève, en s'écriant :

—Mais venez donc, mon enfant, venez donc m'embrasser. Je vous aime et veux vous serrer dans mes bras !

Elle soupira et on aurait pu l'entendre murmurer :

—Toujours les mêmes idées, je suis folle !

La grand'mère était loin de se douter que c'était son cœur et son âme qui parlaient.

La religieuse s'était levée.

—Ma chère fille, dit-elle à Geneviève avec douceur, vous êtes devant Mme la marquise de Saulieu, la généreuse fondatrice de l'asile Gabrielle, où vous avez été reçue la nuit dernière.

La jeune fille s'inclina profondément. Son regard avait une expression qui trahissait sa reconnaissance et son admiration pour la grande dame qui employait une partie de sa fortune au soulagement des malheureux.

La marquise fut touchée, plus qu'elle ne l'avait jamais été peut-être, du simple hommage rendu à ses sentiments charitables.

La religieuse indiqua de la main un fauteuil à Geneviève et la pria de s'asseoir.

Elle s'assit et, regardant tour à tour la marquise et la religieuse, elle attendit, non sans une certaine anxiété, les questions qu'on allait lui adresser.

III

DEVANT LA MARQUISE.

—Ma chère fille, reprit la religieuse, d'après tout le bien que sœur Agathe m'a dit de vous, j'ai cru devoir répéter ses paroles à Mme la marquise de Saulieu. J'ai raconté à Mme la marquise comment vous avez été amenée à l'Asile par deux gardiens de la paix, qui vous avaient rencontrée sur le boulevard Saint-Germain.

Comme sœur Agathe et moi, Mme la marquise est touchée de votre infortune, que nous croyons imméritée, et elle est toute disposée à s'intéresser à vous, à vous venir en aide autant qu'elle le pourra.

Assurément, ma chère fille, vous êtes digne des bienfaits de Mme la marquise ; mais, avant de vous prendre sous sa haute et puissante protection, il est nécessaire qu'elle sache ce qu'elle peut faire pour vous. Vous pouvez donc parler devant elle à cœur ouvert, sans crainte, nous dire ce que vous souhaitez, espérez, enfin, quelles sont vos intentions, vos idées. Ici les bons conseils ne vous manqueront point et nous vous encouragerons si vous avez besoin d'être encouragée.

Voyons, ma chère fille, comment vous appelez-vous ?

—Geneviève.

—Quel est votre nom de famille ?

—Hélas ! je n'ai pas de famille, pas d'autre nom que celui de Geneviève. Mon père et ma mère ne sont plus, celle-ci m'a abandonnée toute petite ; pourquoi ? je n'en sais rien, le malheur, la misère, sans doute.... J'ignore où je suis née, et, s'il me fallait produire mon acte de naissance, je ne le pourrais pas.

—Oh ! pauvre enfant ! fit la marquise, ouvrant de grands yeux attendris.

—De ma naissance je ne sais absolument rien, continua tristement Geneviève ; mais, d'après ce que l'on m'a dit, je dois avoir vingt-deux ans.

—Vingt-deux ans, pensa la marquise, l'âge de ma petite-fille.

—Alors, dit la religieuse, abandonnée par votre mère, vous avez été recueillie par de bonnes âmes. Est-ce que vous êtes un enfant de l'hospice ?

—Non, ma sœur, Dieu m'a fait tomber dans les bras d'un brave et excellent homme qui a pris soin de mon enfance, m'a élevée et aimée comme si j'avais été véritablement sa fille.

—Est-ce que votre père adoptif est mort ?

—Non, ma sœur, il vit toujours.

—Où demeure-t-il ?

—A Paris.

—Et c'est à Paris que vous avez été élevée ?

—Oui, ma sœur.

—Veuillez, ma chère fille, nous donner le nom et l'adresse de cet honnête homme qui vous a servi de père.

La jeune fille baissa la tête, puis la relevant aussitôt :

—Ma sœur, répondit-elle d'une voix oppressée, je vous en demande pardon, mais je ne peux pas, je ne peux pas vous dire le nom de mon père adoptif, je me suis juré à moi-même de ne pas le faire connaître. Ah ! croyez-le, je suis bien malheureuse et plus malheureuse encore de ne pouvoir répondre comme je le voudrais à vos bienveillantes paroles et à l'intérêt que vous et Mme la marquise me témoignez.

—Ma sœur, dit doucement Mme de Saulieu, je vous prie de ne pas insister, il y a là un secret douloureux, respectons-le.

La jeune fille adressa à la grande dame un regard plein de gratitude.

—Oh ! oui, fit-elle, un secret douloureux, et c'est pourquoi je ne peux pas tout dire, pourquoi je me fais un devoir de me taire.

Elle continua en s'animant et les yeux mouillés de larmes ;

—Madame la marquise, ma sœur, je vous en prie, n'interprétez pas mon silence d'une façon défavorable, conservez-moi votre bienveillance, je la mérite et je ne suis pas indigne de l'intérêt que vous me témoignez. Ah ! croyez-le ! vous pouvez me venir en aide dans mon malheur, sans avoir rien à redouter. J'ai droit à votre sympathie, à votre bienveillance, à votre intérêt, non pas seulement parce que je suis une pauvre malheureuse, mais parce que je n'ai pas un mauvais cœur ; jamais une pensée coupable n'y est entrée ; Dieu, à qui j'ai confié ma destinée et qui en est le maître, sait que je n'ai jamais commis une mauvaise action. Il y a des victimes innocentes, j'en suis une. Regardez-moi et jugez-moi : pas plus que ma bouche, mes yeux et mon visage ne savent mentir.

—Votre visage et vos yeux sont le miroir de votre âme ! s'écria la marquise en proie à une indicible émotion ; oui, oui, mon enfant, vous êtes une bonne et honnête jeune fille.

Mais voyons, continua-t-elle avec bonté, pouvez-vous nous dire pourquoi et par suite de quelle circonstance pénible vous vous êtes trouvée la nuit dernière errante dans les rues et ne sachant où aller ?

—Oui, madame la marquise, je peux vous dire cela. Hier soir, à onze heures, après avoir demandé à Dieu de veiller sur moi, je me suis enfuie de la maison de mon père adoptif.

—Pour quelle cause ?

—Hier encore, madame, je croyais que celui qui m'a élevée était mon père et que sa femme était ma mère ; celle-ci, profitant de l'absence de son mari, et à la suite d'une scène douloureuse où elle ne m'a pas ménagée les injures, m'a brusquement appris que je n'étais qu'une étrangère dans sa maison et m'a durement et cruellement reproché le pain que je mangeais. Alors je suis partie.

—Pauvre enfant ! Un coup de tête ! Mais vous retournerez près de votre père adoptif.

—Jamais, madame la marquise ; j'ai quitté pour toujours sa maison après lui avoir écrit une lettre d'adieu.

—Je vous en prie, mon enfant, réfléchissez.

—Je n'ai pas pris une aussi grave résolution sans réfléchir, madame la marquise. D'ailleurs, j'ai été chassée.

—Chassée !

—Oui, comme une misérable.

—Je ne m'explique pas la conduite envers vous de cette femme, que vous croyiez être votre mère.

—Elle ne m'aime pas ; elle me hait.

—Tout cela est bien étrange et je ne comprends pas....

—Oui, étrange, madame la marquise. Ah ! si je pouvais tout vous dire, vous comprendriez ; mais je ne le peux pas, je ne le dois pas.

—Gardez votre secret, ma pauvre enfant, gardez-le, ce n'est pas la marquise de Saulieu qui cherchera à violenter votre conscience.

La grande dame laissa échapper un profond soupir. Elle sentait qu'elle se trouvait en présence d'une de ces grandes infortunes imméritées, comparable seulement à celle de sa fille, sa pauvre Gabrielle, perdue depuis plus de vingt ans.

Elle fit signe à la religieuse de reprendre la parole et, comme absorbée dans ses pensées, elle laissa tomber sa tête dans ses mains.

—Ma chère fille, reprit la sœur supérieure, voulez vous nous dire maintenant quelles sont vos intentions et ce que vous pensez faire ?

—Hélas ! ma sœur, je n'en sais rien.

—Cependant vous devez avoir certaines idées.

—Aucune en ce moment.

—Quand vous sortirez d'ici, où irez-vous ?

Geneviève jeta un regard inquiet du côté de la marquise.

—Je ne sais pas, où Dieu me conduira, répondit-elle.

La religieuse avait surpris le regard de la jeune fille et deviné sa pensée.

—Oh ! rassurez-vous, dit-elle, madame la marquise vous a promis de vous venir en aide, elle ne vous abandonnera pas. Mais il est de toute nécessité que vous songiez, dès à présent, aux moyens de pourvoir à votre existence. Quel est votre état, votre profession ? Que savez-vous faire ?

La marquise se redressa brusquement.

—Ma sœur, dit-elle avec un mouvement de vivacité qu'elle ne put réprimer, il est facile de voir que cette jeune fille n'est pas une ouvrière, habituée à un travail manuel.

—C'est vrai, madame la marquise, répondit la supérieure devenant très rouge, mais nous ne pouvons nous employer efficacement pour Mlle Geneviève si nous ne savons pas quel genre d'occupation lui convient ou quelle est la place qu'elle peut occuper.

—Mon enfant, reprit la marquise, s'adressant à la jeune fille, vous devez avoir une certaine instruction ?

—Oui, madame.

—Eh bien, dites-nous quels sont vos goûts, vos aspirations, quel emploi vous voudriez avoir et que vous pourriez remplir.

—Mon plus vif désir, madame la marquise, serait d'entrer en qualité d'institutrice dans une famille.

—Aujourd'hui, ma chère enfant, il faut qu'une jeune fille soit très instruite et ait de puissantes recommandations pour obtenir la place que vous voudriez.

Geneviève poussa un long soupir et baissa tristement la tête.

—Eh bien, fit la marquise d'un ton encourageant, vous ne répondez pas ?

—Madame la marquise, je crois avoir l'instruction et les aptitudes nécessaires pour devenir institutrice ; mais, hélas ! seule au monde, maintenant, ne pouvant et ne voulant m'adresser à aucune des personnes que je connais, je ne puis être recommandée comme il le faudrait.

J'ai quitté la maison de mon père adoptif parce qu'il le fallait ; je me suis jetée dans la rue sans me demander où j'allais et ce que je ferais, j'avais l'esprit égaré, j'étais comme folle ; dans ma détresse, cependant, j'ai pensé à Dieu et l'ai prié de me protéger et de conduire mes pas.

—Et il vous a amenée ici, mon enfant.

—Oui, madame, et je l'en remercie de toute mon âme, car j'ai trouvé dans cette maison, près de vous, madame la marquise et de mesdames les religieuses, de la sympathie, des marques d'intérêt. Ah ! je vous remercie aussi ! Mais voilà le premier obstacle qui se dresse devant moi et je le vois insurmontable. Mon Dieu, que vais-je devenir ? Ah ! je suis bien malheureuse, bien malheureuse !

Et Geneviève fondit en larmes.

En présence de l'explosion de cette grande douleur, il sembla à la marquise que tout se brisait en elle ; elle se leva précipitamment, tira son mouchoir de sa poche et, essuyant les yeux et le visage de Geneviève :

—Mon enfant, ma chère petite, lui disait-elle d'une voix tremblante et pleine de tendresse, ne pleurez pas, je ne veux pas que vous pleuriez.... Ah ! vous ne savez pas la douleur que j'éprouve moi-même en voyant vos larmes !

—Oh ! de grâce, madame la marquise, balbûtiait la jeune fille, je vous en prie.... vous me rendez confuse, honteuse !.... Tant de bonté et de sollicitude pour moi, une pauvre fille, pour moi que vous ne connaissez pas.

—Si, si, je vous connais ; ce que vous êtes, mon enfant, ma chère petite, mon cœur me le dit.

Elle pleurait aussi, la bonne grand'mère. Ah ! si elle avait su !

—Allons, chère enfant, reprit-elle de sa voix douce et pénétrante, calmez-vous, consolez-vous et soyez rassurée. Vous avez demandé à Dieu de vous protéger, la vieille marquise de Saulieu aussi vous protégera.

Peu à peu, Geneviève se calma et ses larmes cessèrent de couler ; mais elle avait toujours le cœur gros, l'âme triste.

—Ma sœur, reprit la marquise en se remettant dans son fauteuil, vous voudrez bien, dès aujourd'hui, vous occuper de trouver une place d'institutrice pour ma jeune protégée. Aux questions qui pourront vous être faites, vous répondrez que la marquise de Saulieu répond en tout et pour tout de Mlle Geneviève.

Et comme la religieuse, par ses mouvements de physionomie, manifestait sa surprise de voir la marquise prendre une aussi grave responsabilité, la vieille dame ajouta, appuyant sur les mots :

—Je réponds de Mlle Geneviève, tout et pour tout, avec la conviction que je place bien ma confiance. Allez, ma sœur, aujourd'hui mon cœur ne se trompe pas.

Geneviève s'agenouilla devant Mme de Saulieu, les mains jointes. A ce moment, son doux regard toujours si pur, avait une expression céleste.

—Madame la marquise, prononça-t-elle d'une voix vibrante, soyez à jamais bénie ; je ne suis pas indigne de votre grande bonté et je vous promets, je vous jure de mériter et de justifier la confiance que vous voulez bien m'accorder. Ah ! je vois maintenant que Dieu ne m'abandonne pas et qu'il veillera toujours sur moi !

La marquise avait pris les mains de Geneviève, elle la força à se relever. Debout, la jeune fille reprit :

—Madame la marquise, je serais heureuse, oh ! oui, bien heureuse d'avoir une place d'institutrice ; n'être à charge à personne ; gagner ma vie par mon travail, voilà toute mon ambition ; j'ai la volonté et, je l'espère, le courage ne me manquera point. Seulement, madame la marquise.....

Elle s'arrêta, n'osant continuer.

—Pourquoi hésitez-vous à parler ? fit la marquise ; dites toute votre pensée, mon enfant.

—Eh bien, madame la marquise, pour plusieurs raisons qui touchent au secret douloureux que vous me permettez de garder au plus profond de mon cœur atteint d'une blessure qui ne guérira jamais......

—Vous êtes jeune, ma fille, et Dieu est bon, interrompit Mme de Saulieu ; mais continuez.

—Pour ces raisons, madame la marquise, mon désir serait, non pas seulement de m'éloigner de Paris, mais encore de quitter la France et d'aller loin, le plus loin possible. Ce serait donc, dans une famille étrangère qu'il me plairait surtout d'être placée.

—Il y a là une difficulté, dit la religieuse ; pour placer facilement une institutrice française à l'étranger, il faut qu'elle connaisse au moins une langue autre que la sienne.

Un peu de rouge se montra sur les joues pâles de Geneviève et elle répondit, les yeux baissés :

—Je connais l'anglais, ma sœur, l'allemand, l'italien et un peu l'espagnol.

—Vous entendez, vous entendez ! exclama la marquise avec une sorte d'enthousiasme.

—Oui, madame la marquise, et je suis charmée de la réserve et de la modestie de Mlle Geneviève.

S'adressant à la jeune fille, elle reprit en anglais :

—Je vous parle dans cette langue, parce que Mme la marquise la connaît ; est-ce que vous parlez un peu les différentes langues que vous avez apprises ?

—Oui, ma sœur, répondit Geneviève en anglais et sans hésiter, mais comme on parle en France une langue étrangère. Cependant, j'ai appris l'anglais avec une institutrice anglaise et l'allemand avec un professeur allemand.

—Mais, c'est très bien, c'est très bien, dit la religieuse.

La marquise était émerveillée.

—Ma chère enfant, dit-elle à Geneviève, nous avons à nous consulter, madame la supérieure et moi ; veuillez vous retirer un instant ; vous pourrez rentrer dans la pièce où tout à l'heure vous avez attendu.

Geneviève s'inclina respectueusement devant les deux femmes et sortit en se disant :

—Mon sort va se décider.

Mais elle n'était pas inquiète, ayant mis tout son espoir dans la marquise.

—Eh bien ! ma sœur, dit Mme de Saulieu, dès que Geneviève eut refermé la porte, que pensez-vous de cette jeune fille ?

—Elle est charmante.

—Dites adorable, ma sœur ; elle a la douceur d'un ange, la beauté, la grâce, la distinction et une modestie.... en elle, tout plaît, tout est charme. Quelle tenue convenable, correcte ! Quelle noblesse de sentiments ! Elle a été admirablement élevée et est, certainement, beaucoup plus instruite encore qu'elle ne le laisse voir.

(A continuer.)

Le [illegible] du jury aux [illegible] Bulgares a été résumé en [illegible] calembourique, par un poète [illegible] :

A qui la ment.
Acquittement.